



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17547-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1126**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA FOURRIERE AUTOMOBILE
- SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 RELATIF A LA PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC POUR UNE DURÉE D'UN AN**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jules SUSINI

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA FOURRIERE AUTOMOBILE
- SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 RELATIF A LA PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC POUR UNE DURÉE D'UN AN - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, le Conseil municipal, par délibération n° 2007-0025 du 15 janvier 2007, a approuvé la désignation de la société EIFFA Stationnement pour l'exploitation de la délégation de service public (DSP) de la fourrière de véhicules automobiles par voie d'affermage.

Un avenant n°1 signé avec la société EFFIA Stationnement le 29 mai 2009, avait pour objet d'étendre la possibilité d'intervention du délégataire de la fourrière automobile d'Aix-en-Provence, aux communes voisines qui en exprimeraient le besoin. En pratique, la fourrière a été sollicitée à quelques reprises qui n'ont toutefois pas donné lieu à intervention.

Conformément à l'article L.1411-2 du code général des collectivités territoriales et à l'article 3.3 du contrat de DSP qui expire le 31 décembre 2011, celui-ci peut être prolongé pour une durée maximale d'un an pour un motif d'intérêt général, après décision du conseil municipal.

L'article 6 du contrat stipule que l'autorité délégante met gratuitement à disposition du délégataire un terrain d'une superficie de 2 800 m² sis sur la ville d'Aix en Provence, avenue du club hippique loué par la ville à la direction interrégionale des routes (DIRMED). Ce terrain comporte une parcelle de 244 m² laissée à la disposition de la ville par l'ancien propriétaire voisin de la fourrière. Or, le nouveau propriétaire souhaite récupérer cette parcelle. Il convient donc de procéder à la régularisation de l'occupation du terrain par la ville par le déplacement de la clôture délimitant l'emprise de la fourrière.

Cette régularisation a retardé la mise en œuvre de la procédure prévue aux articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), relative aux délégations de services publics.

C'est pour cette raison, qu'il conviendrait de prolonger par avenant et pour une durée d'un an jusqu'au 31 Décembre 2012, le contrat de délégation de service public pour assurer la continuité du service public et permettre de mener à terme la procédure de mise en concurrence.

Etant donné l'augmentation financière induite par cette prolongation estimée à 644 000 €, soit une augmentation de 34 %, du chiffre d'affaire (tableau joint), le projet d'avenant a été soumis à l'avis de la Commission de Délégation de Service Public, en application de l'article L 1411-6 du CGCT. Les membres de la Commission réunis en séance le 29 septembre 2011 ont émis un avis favorable pour la passation de cet avenant

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public conclue avec la société EFFIA Stationnement portant prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 Décembre 2012.

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics et aux délégations de service public à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

**2011.1126 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA FOURRIERE
AUTOMOBILE - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 RELATIF A LA PROLONGATION
DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR UNE DURÉE D'UN AN**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
Direction Générale Adjointe
Sécurité, Services aux Publics
Direction des Services aux Publics



Aix-en-Provence
Ville Thermale et Climatique

FOURRIERE DE VEHICULES AUTOMOBILES
AVENANT N° 2
AU CONTRAT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
SIGNE LE 23 FEVRIER 2007

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville d'Aix-en-Provence

Représentée par son Maire, **Madame Maryse JOISSAINS MASINI**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2011,

Ci-après dénommé « L'AUTORITE DELEGANTE »

D'UNE PART

ET

La Société EFFIA Stationnement, S.N.C au capital de 160 000 €, dont le siège est situé 20, Boulevard Poniatowsky, 75012 Paris, représentée par **Monsieur Fabrice LEPOUTRE**, Directeur,

Ci-après dénommée « LE DELEGATAIRE »

D'AUTRE PART

APRES AVOIR EXPOSE

Qu'en raison de la nécessité de procéder à la régularisation de l'emprise de la fourrière automobile sur le délaissé d'autoroute que la Ville loue à la Direction interrégionale des routes (DIRMED), il convient de restituer au nouveau propriétaire de la parcelle voisine, une parcelle de 250 m², et que cette opération à retardé pour un an, le lancement de la mise en concurrence prévue par l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le renouvellement de la délégation de service public,

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT :***Article 1^{er} – Objet***

Dans l'intérêt général de la Collectivité, afin de garantir la continuité du service public de la fourrière automobile de la Ville d'AIX-EN-PROVENCE, pendant la durée nécessaire au déroulement de la procédure de conclusion d'un nouveau contrat permettant l'exploitation de ladite fourrière, la durée de la convention de délégation de service public est prolongée jusqu'au 31 décembre 2012, conformément aux dispositions de l'article L.1411-2 du code général des collectivités territoriales et de l'article 3-3 du contrat de délégation de service public signé le 23 février 2007 entre l'AUTORITE DELEGANTE et le DELEGATAIRE.

Article 2 Portée du présent avenant

Les stipulations de la convention initiale et de son avenant n° 2, non modifiées par les présentes, demeurent applicables.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur à sa notification au DELEGATAIRE, après accomplissement des formalités d'enregistrement auprès du représentant de l'Etat dans le Département, conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 – Juridiction

Tout différend dans l'interprétation ou l'exécution du présent avenant sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le

Pour la Ville d'AIX-EN-PROVENCE

Pour EFFIA Stationnement

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Monsieur Fabrice LEPOUTRE

Député Maire

Directeur

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE				
DIRECTION GENERALE ADJOINTE SECURITE SERVICES AUX PUBLICS				
Direction des Services aux Populations				
Service de la Réglementation et de la Police Administrative				
DSP Fourrière automobile Déléataire EFFIA Stationnement				
Années	2007 de mars à décembre	2008	2009	2010
Chiffre d'affaire	399 823	637 903	605 926	688 516
chiffre d'affaire net	476 156	639 570	604 711	687 492

	moyenne 2008, 2009 et 2010	% par rapport au total de 2008,2009 et 2010
Chiffre d'affaire	633 295	33
chiffre d'affaire net	643 924	34